

Maggie débloque les numéros Inami pour 2017

LE RÉSUMÉ

BENOÎT MATHIEU

Le conseil des ministres a (un tout petit peu) lâché la bride sur **les numéros Inami**.

Tous les étudiants en médecine **sortant en juin ou septembre 2017** recevront leur sésame.

Et les suivants? Tout dépendra de l'efficacité de **l'examen d'entrée** que va organiser la Communauté française.

Où l'on trouve le geste totalement **insuffisant**. Et parle de **chantage**.

Autant le dire tout de suite: ce n'est pas la dernière fois que vous entendrez parler d'étudiants francophones mécontents, de numéros Inami ou de pénurie – ou surplus, selon le point de vue adopté – de médecins en Belgique. Loin de là.

En attendant, un petit pas a été franchi vendredi. Par le Fédéral. «*Tous les étudiants en médecine qui réussissent leur dernière année, en juin ou septembre 2017, recevront une attestation universitaire qui leur permettra de commencer leur stage ou une formation spécialisée*», indique Maggie De Block (Open Vld), la ministre des Affaires sociales. Bref, ceux qui sortiront en 2017 recevront un numéro Inami.

N'est-ce pas, au final, la moindre des choses? Que de futurs médecins disposent du sésame permettant à leurs patients de se faire rembourser leurs soins? Pas en Belgique. Où se joue depuis des lustres une guerre – communautaire – des numéros Inami. On vous résume les épisodes

précédents. En 1997, craignant que les dépenses en soins de santé n'exploient, le gouvernement fédéral décide de continger ces fameux numéros. À charge des Communautés d'instaurer un système de filtre, histoire que le nombre d'étudiants sortants n'excède pas les quotas.

Ce que la Flandre fait, en organisant un examen d'entrée. Ce que la Communauté française ne fait pas. Et ce qui devait arriver arriva: année après année, le stock Inami a été grignoté, jusqu'à s'épuiser. Après une solide séance de bras de fer entre Maggie De Block et Jean-Claude Marcourt (PS), le ministre francophone de l'Enseignement supérieur, ce dernier a bien dû se résoudre à instaurer un filtre. Un concours, à la fin de la première année de médecine.

Qui a fait long feu. Les étudiants ayant réussi leur année mais qui ont été recalés par le concours – on les appelle les «reçus-collés» – ont attaqué le dispositif devant le Conseil d'État. Et gagné. Par terre, le filtre franco-

phone. Retour à la case départ. Du coup, Maggie De Block a ressorti son arme favorite: la menace de ne plus délivrer de numéro Inami aux francophones. Jean-Claude Marcourt est donc revenu il y a peu avec un nouveau filtre, placé à l'entrée des études cette fois: un examen d'entrée.

«Chantage!»

Et voilà la réponse de la bergère De Block au berger Marcourt: des numéros Inami seront délivrés pour les étudiants réussissant en 2017. Et après? On verra bien. «*La situation sera évaluée année après année, en fonction du filtre organisé côté francophone*», fait valoir Maggie De Block. Autrement dit, le Fédéral refuse de signer un chèque en blanc à la Communauté française et attend de voir comment fonctionne cet examen d'entrée. Et quels résultats il livre.

Un petit pas loin de satisfaire Jean-Claude Marcourt. «*L'accord conclu avec Maggie De Block consistait à délivrer des numéros à TOUS les étudiants dans le cursus*, explique-t-on à son

cabinet. *Pas uniquement à ceux en dernière année. Par ce geste, Maggie De Block replonge tous les autres étudiants actuellement en formation dans le doute. Pire, elle fait du chantage en s'adjugeant le droit de statuer année après année.*»

Ce n'est pas tout. Jean-Claude Marcourt continue à vilipender la politique fédérale de contingentement. «*Entre 2011 et 2015, pas moins de 1.600 numéros Inami ont été attribués à des médecins ou candidats spécialistes diplômés de l'étranger. Cela démontre l'ampleur de la pénurie devant laquelle nous nous trouvons. Le Fédéral s'entête dans un modèle de planification à bout de souffle, insécurisant pour nos étudiants et dangereux pour l'avenir de nos soins de santé.*»

Pas fini d'en entendre parler, on vous disait.

«Maggie De Block fait du chantage en s'adjugeant le droit de statuer année après année.»

JEAN-CLAUDE MARCOURT
MINISTRE FRANCOPHONE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR